

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 juillet 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 8 et 9 juillet 2013**

**2013 DASCO 58G** Passation entre la Région Ile de France, le Département de Paris et la Ville de Paris d'une convention de mise à disposition temporaire du service de restauration et de certains locaux scolaires du lycée régional Lazare Ponticelli (13e) au bénéfice du collège Georges Braque (13e) et de l'école d'art Estienne (13e).

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération DASCO 2013 – 122, en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, lui demande l'autorisation de signer avec la Région Ile de France une convention de mise à disposition temporaire du service de restauration et de certains locaux scolaires du Lycée Lazare Ponticelli (13e) au bénéfice du collège Georges Braque (13e) et de l'école d'art Estienne (13e) ;

Vu le projet de délibération DASCO 2013 – 58G, en date du 25 mai 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui demande l'autorisation de signer avec la Région Ile de France une convention de mise à disposition temporaire du service de restauration et de certains locaux scolaires du Lycée Lazare Ponticelli (13e) au bénéfice du collège Georges Braque (13e) et de l'école d'art Estienne (13e) ;

Sur le rapport de Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer avec M. le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France une convention, dont le texte est annexé à la présente délibération, portant notamment sur la mise à disposition temporaire du service de restauration du Lycée Lazare Ponticelli (13e) au bénéfice du collège Georges Braque (13e).